



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais

Soixante-huitième session

Genève, 6-8 mai 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté*

La session se tiendra dans la salle XXVII (bâtiment E) du Palais des Nations à Genève.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Faits notables survenus depuis la dernière session :
 - a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires ;
 - b) Faits récents survenus dans d'autres organisations.
3. Révision des normes :
 - a) Agrumes ;
 - b) Raisins de table ;
 - c) Carottes ;
 - d) Kakis ;
 - e) Prunes ;
 - f) Mise à jour des listes de variétés (pommes, poires, prunes) ;
 - g) Autres normes.
4. Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et aux légumes frais.

* Les membres des délégations qui participent aux réunions sont invités à s'inscrire en ligne à l'adresse <http://indico.un.org/e/wp7/ffv-68th-2020.html> ou, en cas de difficultés pour ce faire, à prendre contact avec le secrétariat par courrier électronique (stephen.hatem@un.org). Les documents relatifs à la réunion ainsi que des renseignements sur la conférence, notamment sur son programme et son organisation, seront disponibles en ligne à l'adresse <http://www.unece.org/trade/wp7/ffv-68th-2020.html>.



5. Objectif de développement durable 12 et pratiques durables : pertes et déchets alimentaires.
6. Registre des identifications symboliques.
7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais.
8. Promotion et renforcement des capacités.
9. Questions diverses.
10. Travaux futurs.
11. Élection du Bureau.
12. Adoption du rapport.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Les délégations adopteront l'ordre du jour.

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/1).

2. Faits notables survenus depuis la dernière session

a) Organisation des Nations Unies, Commission économique pour l'Europe et organes subsidiaires

Le secrétariat présentera les questions découlant de travaux récents de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de la Commission économique pour l'Europe (CEE), du Comité directeur des capacités et des normes commerciales ainsi que du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) qui ont des incidences sur les travaux de la Section spécialisée.

Document(s) : Rapport de la soixante-quinzième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2019/2).

b) Faits récents survenus dans d'autres organisations

Les représentants d'autres organisations et les délégations des pays informeront la Section spécialisée des activités de leurs mandants qui présentent un intérêt pour ses travaux.

3. Révision des normes

a) Agrumes

La Section spécialisée est invitée à examiner les modifications proposées et à poursuivre ses débats au sujet des questions non résolues en vue d'une éventuelle approbation de la norme.

Document(s) : Norme révisée pour les agrumes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/3) ; Norme CEE-ONU pour les agrumes (FFV-14).

b) Raisins de table

À sa session de 2019, la Section spécialisée a décidé de reporter à 2020 l'examen de certaines des modifications proposées. Elle est invitée à examiner les propositions et à procéder à un échange de vues.

Document(s) : Propositions de la délégation sud-africaine – Norme pour les raisins de table (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/4) ;
Norme CEE-ONU pour les raisins de table (FFV-19).

c) Carottes

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition soumise par la délégation allemande.

Document(s) : Proposition de la délégation allemande – Norme pour les carottes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/5) ;
Norme CEE-ONU pour les carottes (FFV-10).

d) Kakis

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition soumise par la délégation allemande.

Document(s) : Proposition de la délégation allemande – Norme pour les kakis (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/6) ;
Norme CEE-ONU pour les kakis (FFV-63).

e) Prunes

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition soumise par la délégation française.

Document(s) : Proposition de la délégation française – Norme pour les prunes (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/7) ;
Norme CEE-ONU pour les prunes (FFV-29).

f) Mise à jour des listes de variétés (pommes, poires, prunes)

La Section spécialisée est invitée à examiner la proposition soumise par la délégation allemande.

Document(s) : Proposition de la délégation allemande – Mise à jour des listes de variétés (pommes, poires, prunes) (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/8) ;
Norme CEE-ONU pour les pommes (FFV-50) ;
Norme CEE-ONU pour les poires (FFV-51) ;
Norme CEE-ONU pour les prunes (FFV-29).

g) Autres normes

En fonction des demandes de révision formulées par les délégations, la Section spécialisée souhaitera peut-être examiner d'autres normes.

Document(s) : Propositions de modification de normes CEE-ONU (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/9).

4. Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais

La Section spécialisée est invitée à poursuivre l'examen de la norme-cadre et à débattre des thèmes proposés, notamment du relèvement de la tolérance totale autorisée dans la catégorie II, ainsi que de l'uniformité du calibre lorsque le calibrage est effectué par comptage et de l'utilisation d'une indication de calibre (métrique/impérial).

Document(s) : Proposition de modification de la norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais, soumise par la délégation allemande (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/10) ;
Proposition de modification des tolérances de qualité et de calibre autorisées dans la catégorie II, soumise par la délégation britannique (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/11) ;

Document de réflexion relatif à la proposition de relèvement de la tolérance totale autorisée dans la catégorie II, soumis par la délégation néerlandaise (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/12) ;
Norme-cadre pour les normes CEE-ONU relatives aux fruits et légumes frais (<http://www.unece.org/trade/agr/standard/fresh/ffv-standardse.html>).

5. Objectif de développement durable 12 et pratiques durables : pertes et déchets alimentaires

En ce qui concerne l'objectif de développement durable 12, le chef du Groupe de travail (Allemagne) présentera à la Section spécialisée, pour examen, le projet révisé des Lignes directrices sur les exigences minimales de qualité pour la commercialisation des produits.

La Section spécialisée est également invitée à examiner une proposition tendant à ajouter au code de bonne pratique de la CEE des dispositions qui contribueront à orienter et à garantir la qualité tout au long de la chaîne de commercialisation et d'approvisionnement dans les pays peu développés.

Le secrétariat fera le point sur les activités liées aux travaux menés par le Groupe de travail et le secrétariat sur les pertes de produits alimentaires et les déchets alimentaires.

La délégation néerlandaise présentera pour examen la question de la participation éventuelle de chaînes internationales de détaillants/supermarchés au débat sur l'abaissement des normes qu'ils appliquent (souvent plus strictes que les normes publiques et autres) et sur la réduction des pertes de produits alimentaires et des déchets alimentaires.

Document(s) : Lignes directrices sur les normes de qualité minimale pour la commercialisation des produits (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/13) ;
Code de bonne pratique (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/14) ;
Mesurer simplement – quantifier le volume des pertes de produits alimentaires et des déchets alimentaires : méthode mise au point par la CEE pour mesurer le volume des pertes et des déchets alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement de produits frais (ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/15).

6. Registre des identifications symboliques

La Section spécialisée est invitée à procéder à un échange de vues et de données d'expérience au sujet du registre des identifications symboliques de la CEE.

7. Certificats électroniques de qualité pour les fruits et légumes frais

Le secrétariat informera la Section spécialisée des progrès réalisés dans le domaine des certificats électroniques de qualité et en ce qui concerne la collaboration avec le groupe concerné du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT).

8. Promotion et renforcement des capacités

Les délégations et le secrétariat échangeront des informations sur leurs activités de promotion et de renforcement des capacités ainsi que sur les nouvelles activités et formations prévues.

9. Questions diverses

Tout autre question présentant un intérêt pour les travaux de la Section spécialisée peut être examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Travaux futurs

La Section spécialisée débattrait de ses travaux futurs.

11. Élection du Bureau

La Section spécialisée élira un président et un vice-président. À sa soixante-septième session, elle avait élu M^{me} Ulrike Bickelmann (Allemagne) Présidente et M. Cyril Julius (Afrique du Sud) Vice-Président.

12. Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de la session (qui portera la cote ECE/CTCS/WP.7/GE.1/2020/2).

III. Calendrier provisoire

Mercredi 6 mai	10 h 30-13 h 00	Séance de travail (sans interprétation) – Norme-cadre
	15 h 00-18 h 00	Points 1 à 3
Jeudi 7 mai	10 h 00-13 h 00	Points 3 à 5
	15 h 00-18 h 00	Points 5 à 8
Vendredi 8 mai	9 h 30-12 h 30	Points 9 à 12